

Revitalisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Ville de Besançon mène depuis plusieurs années une action forte en direction du commerce et de l'artisanat sur son territoire et plus particulièrement sur le centre-ville avec les quartiers de la Boucle et de Battant.

Cette action est caractérisée par la mise en œuvre de démarches diversifiées confortant le tissu commercial et artisanal :

- création de grands événements et de manifestations à caractère commercial et artisanal d'envergure régionale, interrégionale et nationale,
- mise en oeuvre de campagnes de communication sur l'offre commerciale de Besançon et de son centre-ville sur l'espace régional, en lien avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat,
- mise en tourisme du centre-ville en mettant en synergie le patrimoine, les savoirs faire et le commerce,
- mise en oeuvre de grands projets urbains de centre-ville liant l'aménagement de l'espace public à la création d'espaces commerciaux conséquents et à la recherche de produits phares. L'opération Pasteur et l'acquisition de l'ancien cinéma Piazza Lumière sont des illustrations de la volonté municipale de conforter son centre ancien.
- mise en valeur des conditions d'accès au centre-ville par la création de chèques déplacement favorisant le stationnement et l'emploi des transports en commun, par l'amélioration de la mobilité du stationnement et par la mise en œuvre de campagnes de communication sur ces dispositifs.

Ces démarches «actives» de mise en situation du commerce et de l'artisanat du centre-ville dans l'espace touristique, patrimonial et culturel sont complétées par un travail directement orienté sur l'entreprise et plus particulièrement sur le commerce indépendant.

L'étude sur le centre-ville effectuée par la CCI, alimentée par une réflexion partenariale entre la Chambre de Métiers et les acteurs économiques, a permis de définir les modalités d'intervention de la collectivité en direction du tissu commercial et artisanal défaillant et ce dans la volonté de respecter les initiatives privées et de les accompagner si elles le souhaitent.

Une première action est engagée sur le quartier de Battant et en particulier sur la rue Battant où un certain nombre de cellules commerciales non affectées a été recensé.

Cette démarche initiée par la Ville de Besançon et concertée avec les chambres consulaires, le Conseil Général et le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat porte sur :

- l'accompagnement des commerçants et des artisans en difficulté ou en élaboration de projet,
- la recherche de nouveaux commerçants et artisans,
- la réactivation de l'immobilier et éventuellement l'achat des murs en vue de les remettre sur le marché des «preneurs», porteurs de devenir pour le quartier. Cette remise sur le marché peut se faire sous forme de location ou de vente.

Cette dernière action est menée conjointement avec la SAIEGB IE, utilisée dans son rôle d'agent immobilier, porteur de projet.

La Ville de Besançon se présente comme guichet unique des différentes demandes.

Une veille toute particulière est mise en place par la Ville sur les mouvements fonciers et sur les actions judiciaires avec une forte présence sur le terrain, proche des artisans et des commerçants.

Afin d'être efficace et prospective, la Ville se propose d'intervenir sur les périmètres des deux Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, Battant et la Boucle. Les quartiers Battant et pied de la Citadelle sont considérés comme prioritaires en terme de revitalisation.

La Ville pourra ponctuellement déléguer son droit de préemption à la SAIEGB IE. Une délibération spécifique viendra préciser le principe et les modalités de cette délégation.

Il est demandé au Conseil Municipal de Besançon d'acter cette démarche engagée par la Ville en vue de la revitalisation du Commerce et de l'Artisanat de centre-ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.